

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du conseil municipal adressée le 13 juin 2013 et affichée le même jour.
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

Jeudi 20 juin 2013

ORDRE DU JOUR

- 1 - **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTE RENDU DU 23 MAI 2013**
- 2 - **INTERCOMMUNALITE / DESIGNATION DELEGUES DE LA COMMUNE A LA CCIC**
- 3 - **TRAVAUX ET MAINTENANCE POUR ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 4 - **RENOVATION SOLS DES ECOLES / ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- 5 - **ZA QUATRE BUISSONS EST / ACQUISITION TERRAIN / MODIFICATION DE L'EMPRISE**
- 6 - **ZA QUATRE BUISSONS NORD / CREATION D'UNE P.V.R**
- 7 - **FINANCES / RENOUELLEMENT BAIL DE LA POSTE**
- 8 - **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE AU SERVICE COMPTABILITE**
- 9 - **PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES**
- 10 - **MARAI DE LA LECHERE / ACQUISITION DE PARCELLES**
- 11 - **COMMISSIONS ET SYNDICATS**
- 12 - **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

L'an deux mille treize, le jeudi 20 juin, le conseil municipal de Tignieu-Jamezieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

PRESENTS : M. PAVIET-SALOMON, MME ROUX, M. IMBERDISSE (arriv.19h15), MME CHINCHOLE, M. POMMET, MME BRENIER, M. MICHALLET, MMES BRISSAUD, ROSTAING, BAZ, PEYSSON, GAROFALO (arriv.19h15), M. DURAND, MLE GUIMARAES, MM. LARCHER, BARAT, ALLAMANCHE, DANDIS, MME PARDAL.

<u>POUVOIRS</u> :	M. REYNAUD	A	M. PAVIET SALOMON
	M. SBAFFE	A	MME CHINCHOLE
	MME FERNANDEZ	A	M. POMMET
	M. IMBERDISSE	A	MME BRISSAUD (jusqu'à 19h15)
	M. CAZALY	A	MME ROUX
	MME MARCHAND	A	M. MICHALLET
	M. DHONT	A	MME BAZ
	MME GAROFALO	A	M. DURAND (jusqu'à 19h15)
	M. BELMELIANI	A	MME PEYSSON

EXCUSE : M. CHEDIN

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BAZ

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Point n° 11 - Finances / Régime indemnitaire catégorie A / Instauration d'une prime de Fonctions et de résultats.

☞ Point n° 12 - Voirie / Aménagement de sécurité rue des Quatre Buissons / Convention.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et le Conseil passe à l'approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil approuve le compte rendu de la séance du 23 mai 2013 comme suit :

Votants : 26

Pour : 23

Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **2 – INTERCOMMUNALITE / DESIGNATION DELEGUES DE LA COMMUNE A LA CCIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune de Tignieu Jamezieu sera intégrée à compter du 1^{er} janvier 2014 au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu, par décision du Préfet de l'Isère en date du 16 avril 2013.

De ce fait, il convient dans un premier temps que le Conseil municipal désigne en son sein, les représentants de la commune, appelés à siéger au sein de celle-ci.

Les statuts actuels de la CCIC stipulent « que chaque commune dispose de deux délégués titulaires et qu'il est en outre attribué un délégué par tranche entière de mille habitants ». La commune de Tignieu Jamezieu sera donc représentée par huit délégués (huit suppléants seront également désignés).

Monsieur le Maire précise que cette répartition sera modifiée après le renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2014.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

☞ Groupe Majoritaire	8 titulaires / 8 suppléants.
☞ Liste d'opposition Unis pour le Futur	1 titulaire / 1 suppléant.
☞ Liste d'opposition TJ Un regard neuf	2 titulaires / 1 suppléant.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Votants : 26

Bulletin blanc : 01

Suffrages exprimés : 25

☞ Groupe Majoritaire

21 voix.

☞ Liste d'opposition Unis pour le Futur

2 voix.

☞ Liste d'opposition TJ Un regard neuf

2 voix.

Les délégués titulaires et suppléants de la commune de Tignieu Jamezyieu appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu sont :

Délégués titulaires

André PAVIET SALOMON
Philippe REYNAUD
Elisabeth ROUX
Jean-Louis SBAFFE
Francette FERNANDEZ
Max IMBERDISSE
Marie-Christine CHINCHOLE
Gilbert POMMET

Délégués suppléants

Françoise BRENIER
Christian CAZALY
Hélène MARCHAND
Lucette BRISSAUD
Roland MICHALLET
Lucie PEYSSON
Nathalie GAROFALO
Stéphane DURAND

- **3 – TRAVAUX ET MAINTENANCE POUR ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS / ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur POMMET, Adjoint en charge des Voiries et Réseaux présente au Conseil la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juin 2013, relative à l'attribution du marché de travaux et maintenance du patrimoine d'éclairage public, des feux et signaux routiers, ainsi que des illuminations.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 7 juin 2013 à 12 heures. Deux offres nous sont parvenues à cette date.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juin 2013 et a étudié les plis reçus.

Après examen de ceux-ci, la Commission a décidé le marché précité à l'entreprise EIFFAGE. Le marché de travaux (à bons de commande) sera conclu pour une durée d'une année, renouvelable deux fois, soit trois années au total.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **4 – RENOVATION SOLS DES ECOLES / ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur IMBERDISSE, Adjoint en charge des Affaires Scolaires présente au Conseil la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 juin 2013, relative à l'attribution du marché de travaux et maintenance pour la rénovation des sols des écoles Village et Plaine.

Un appel d'offres a été lancé avec une date limite de réception fixée au 7 juin 2013 à 12 heures. Deux offres nous sont parvenues à cette date.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juin 2013 et a étudié les plis reçus. Après examen de ceux-ci, la Commission a décidé le marché précité à l'entreprise IB. ISERE 38.

Monsieur IMBERDISSE précise qu'une des deux entreprises candidates n'a pas visité les bâtiments concernés, ce qui était obligatoire. Cette candidature n'a donc pas été retenue.

Le marché de travaux (à bons de commande) sera conclu pour une durée d'une année, renouvelable deux fois, soit trois années au total.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **5 – ZA QUATRE BUISSONS EST / ACQUISITION TERRAIN / MODIFICATION DE L'EMPRISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 25 janvier 2013, par laquelle il avait été autorisé à acquérir une partie de la parcelle AB n° 108 appartenant aux Consorts GINDRE et située dans la zone d'activités des Quatre Buissons Est.

Cette acquisition était nécessaire à la réalisation du boulevard Ampère. Cependant, le tracé de la voie a nécessité de prendre appui sur la parcelle AB n° 108 du côté du chemin de Pan Perdu et l'emprise à acquérir est passée de 1.575 m² à 1.792 m².

Un document d'arpentage a été établi par un Géomètre-expert, sachant que le prix d'acquisition est maintenu à 17 € le m², soit 30.464 € au total ; une estimation ayant été réalisée par le Services de France Domaines en date du 5 juillet 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil de modifier en conséquence la délibération du 25 janvier 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **6 – ZA QUATRE BUISSONS NORD / CREATION D'UNE P.V.R.**

Monsieur le Maire informe le Conseil des projets d'aménagement futurs de la zone d'Activités des Quatre Buissons Nord et notamment sur les terrains bordant le chemin de Pan Perdu.

Il rappelle également au Conseil sa délibération du 25 janvier 2013, instituant une Participation pour Voiries et Réseaux (PVR) sur une emprise de 100 ml de profondeur, de part et d'autre du boulevard Ampère et du chemin de Pan Perdu. La PVR a été fixée à 17 € par m² constructibles.

Dans le cadre de la poursuite de ce développement de la zone d'activités, la commune va réaliser deux voiries transversales depuis le chemin de Pan Perdu, afin de desservir les terrains en cours d'aménagement et situés plus au Sud. Par ailleurs, ces nouvelles voiries vont assurer une desserte des terrains non encore aménagés et situés dans ce secteur, dont la commune est propriétaire.

De ce fait, il est proposé au Conseil de modifier sa délibération du 25 janvier 2013, en créant un PVR sur les terrains situés de part et d'autre de ces deux nouvelles voiries.

Le montant serait fixé à 20 € par m² constructibles, compte tenu des frais qu'il faudra engager pour ces réalisations.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 23
Contre : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **7 – FINANCES / RENOUELEMENT DU BAIL DE LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les services de La Poste occupent des locaux à usage de bureaux, ainsi qu'un appartement de fonction au sein du bâtiment communal Letrat.

Arrivé à échéance le 30 septembre 2012, le bail est à renouveler pour une durée de neuf années.

Monsieur le Maire précise que l'appartement de fonction n'étant plus utilisé par les services de La Poste, le nouveau bail ne concernera que les bureaux. Une séparation a par ailleurs été réalisée entre l'appartement et les bureaux.

Le nouveau bail portera sur une surface de 234,28 m², avec un loyer annuel de 7.300 € à compter du 1^{er} septembre 2013. Une franchise de loyers de quatre mois sera accordée aux services postaux, compte tenu du trop perçu par la commune sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013 (ancien montant de loyer).

Cette franchise s'appliquera pour les mois de septembre à décembre 2013.

Monsieur LARCHER se fait préciser le nombre de logement situé dans le bâtiment, à savoir deux (un petit studio et un T4).

Monsieur IMBERDISSE s'interroge quant à lui sur la réfection du hall d'accueil de La Poste. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a jamais pu contacter un responsable pour ces travaux, malgré de multiples relances téléphoniques restées sans réponse.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **8 – PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN POSTE AU SERVICE COMPTABILITE**

Monsieur le Maire propose au Conseil la création de poste suivante, au titre de la promotion interne d'un agent responsable du service « Comptabilité / Ressources Humaines », à savoir :

☞ Attaché à temps complet (35h)

Cette création prendra effet au 1^{er} juin 2013 (date de publication de la liste d'aptitude), étant ici précisé que la Commission Administrative Paritaire a donné un avis favorable à la création de ce poste, lors de sa séance du 14 mai 2013.

Dans le même temps, il sera proposé au Conseil de supprimer le poste de Rédacteur Chef à temps complet (35 h), précédemment occupé par cet agent.

Monsieur le Maire se plaît à souligner la qualité du travail effectué par cet agent dont la promotion est amplement méritée.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **9 – PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR AUX SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 21 décembre 2012 créant cinq emplois d'AVENIR au sein de différents services municipaux, à savoir :

- ☞ 2 ASVP au sein de la Police Municipale (1 recrutement à ce jour).
- ☞ 1 agent pour la restauration scolaire (recruté à ce jour sur cantine Village).
- ☞ 1 agent pour la Petite Enfance (contrat signé le 25 juin 2013).
- ☞ 1 agent pour l'entretien des locaux de la mairie (non recruté à ce jour).

Un sixième contrat pourrait être établi avec la Mission Locale Nord Isère qui a déjà en charge les cinq emplois précités. Ce nouvel emploi pourrait être affecté au service « Espaces Verts » du Centre Technique Municipal.

Il est précisé que ces contrats sont établis pour une durée de trois ans, avec un plan de formation adapté à chaque emploi, préalablement défini avec le CNFPT.

La rémunération est égale au SMIC, avec une aide de l'Etat à hauteur de 75% du traitement brut mensuel.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 23
Abstentions : 03 (Mrs Larcher, Allamanche, Mme Pardal)

- **10 – MARAIS DE LA LECHERE / ACQUISITION DE PARCELLES**

Monsieur MICHALLET, Conseiller délégué et membre de la Commission Environnement rappelle au Conseil les actions engagées par la commune depuis 2001, pour la préservation du marais de la Léchère.

Classé « Espace Naturel Sensible », le marais fait l'objet d'un plan de gestion annuel en collaboration étroite avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère et le Département.

Une politique d'acquisition à l'amiable des parcelles de terrains situées dans la zone d'intervention (travaux et aménagements) ou d'observation a été menée depuis 2001.

Ainsi, il est proposé au Conseil de statuer sur l'opportunité d'acquérir la parcelle AD n° 184 située dans la zone d'observation (superficie de 1.291 m²) et la parcelle AE n° 29 située en limite Sud de cette zone (superficie de 1.943 m²).

Monsieur MICHALLET précise que les propriétaires des parcelles sont d'accord pour une cession au prix d'un Euro le m², soit un total de 3.234 € (prix proposé par la commune et déjà appliqué lors d'acquisitions précédentes dans le marais).

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **POINT SUPPLEMENTAIRE N° 11 – FINANCES / REGIME INDEMNITAIRE
CATEGORIE A / INSTAURATION D'UNE PRIME DE FONCTIONS ET DE
RESULTATS**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'instaurer une prime de fonctions et de résultats, pour les agents municipaux relevant de la catégorie A.

Instaurée par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, cette prime est composée de deux parts, à savoir :

☞ Part fonctionnelle tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées.

☞ Part liée aux résultats obtenus et à la manière de servir.

Monsieur le Maire précise que cette prime se substitue aux primes actuellement mises en place par la commune pour les agents de catégorie A, à savoir l'IEMP, l'IFTS et l'IAT. Par contre, la prime est cumulable avec la prime de responsabilités de certains emplois de direction (décret n° 88-631 du 6 août 1988), avec la NBI et avec l'IHTS.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose que la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) soit instaurée et versée mensuellement pour les agents municipaux de catégorie A, et ce à compter du 1^{er} juin 2013.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **POINT SUPPLEMENTAIRE N° 12 – VOIRIE / AMENAGEMENT DE SECURITE
RUE DES QUATRE BUISSONS / CONVENTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le budget 2013 a prévu la mise en sens unique d'une partie de la rue des Quatre Buissons, à savoir depuis son intersection avec la RD517 jusqu'au Groupe Scolaire La Plaine.

Une réunion publique a été organisée le 11 juin 2013 à la salle Laurencin, en présence des Maires de Pont de Chérury et de Tignieu Jamezieu ; la rue étant mitoyenne entre les deux communes.

Un cabinet d'étude a été choisi conjointement, à savoir GEO CONCEPT et un projet d'aménagement a été établi. Il prévoit, outre la mise en sens unique de la rue, la création d'une piste pour piétons et cycles côté Tignieu Jameyzieu, ainsi que des stationnements côté Pont de Chérury. Des bordures hautes seront disposées tout au long de la partie de rue concernée, afin de canaliser le flux de circulation.

Programmés en août 2013, les travaux seront réalisés par la commune de Tignieu Jameyzieu, au titre de son marché à bons de commande passé avec l'entreprise CTPG. Le coût est estimé à 31.109,99 € TTC, auquel se rajoute l'étude pour un montant de 8.372 € TTC.

D'un commun accord, ces coûts seront répartis à hauteur de 50% entre les deux communes et une convention sera signée à cet effet. La commune de Tignieu Jameyzieu assurera le paiement total de la somme et émettra un titre de recettes à l'encontre de la commune de Pont de Chérury, pour la moitié de cette somme.

Au vu du devis estimatif, la répartition serait de l'ordre de 19.741 € TTC entre les deux communes. La répartition finale se fera sur la base du Décompte Général et Définitif établi à la réception des travaux.

Monsieur ALLAMANCHE fait remarquer les difficultés actuelles pour sortir du parking du cabinet de radiologie et demande si la solution ne consisterait pas en la pose d'un miroir.

Monsieur le Maire lui répond que cette solution est plutôt dangereuse, car ce dispositif déforme les distances et subit les aléas de la météorologie (gel, givre, buée). La pose de bordures tout au long de la rue permettra aux véhicules de s'engager sur la voie de circulation avec une visibilité accrue, du fait du dégagement ainsi créé.

Monsieur LARCHER se fait préciser la date des travaux, à savoir « plutôt vers la fin de l'été ». Monsieur le Maire précise qu'une note d'information sera distribuée fin juin à tous les parents d'élèves scolarisés à La Plaine.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 26 Pour : 26

- **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

- ☞ Un point est fait sur les Conseils d'Ecoles Matisse / Renoir et Dufy.
- ☞ Remerciements aux dirigeants des Carrières de Tignieu Jameyzieu pour la qualité de leur accueil, lors de la visite du site par les écoles.
- ☞ Grâce au Sou des Ecoles, une somme de 10 € par élèves sera versée à la Coopérative Scolaire (soit plus de 8.000 €).
- ☞ L'opération Un Fruit pour la Récré sera poursuivie en 2014.
- ☞ Prochaine réunion de la Commission Scolaire le 25 juin à 20 heures en mairie.

SOCIAL (Marie-Christine CHINCHOLE) :

- ☞ Pose d'une plaque au cimetière en souvenir de Madame Danielle ROGUET, conformément à la décision du CCAS. Il convient de remercier Monsieur Jean-Louis GAGNAIRE (établissements REQUISTON) qui en a fait don à la commune.

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

- ☞ Une opération de traçage des lignes blanches est en cours sur les voiries de la commune.
- ☞ Rappel de la réunion publique du 11 juin sur le projet de mise en sens unique de la rue des Quatre Buissons.
- ☞ Mise en fonctionnement du nouvel éclairage public sur le chemin de Pan Perdu.

PETITE ENFANCE (Françoise BRENIER) :

- ☞ La kermesse de la Structure Multi Accueil aura lieu le 2 juillet à partir de 17h30.

- COMPTES RENDUS DES SYNDICATS

SYNDICAT DES EAUX SIEPC (André PAVIET SALOMON) :

☞ Poursuite de l'étude prospective sur la réforme des syndicats en charge de la gestion Eau et Assainissement. Trois scénarii ont été présentés, à savoir la création d'un grand syndicat, ou la création de deux syndicats (SIEPC et un nouveau syndicat dans la « plaine »), ou transfert de la compétence à la CCIC.

Cette dernière solution semble peu réaliste car la CCIC ne pourra pas en assurer la gestion et devra confier à une autre structure cette compétence. Par ailleurs, l'étude réalisée par G2C comprend plusieurs erreurs, notamment dans l'analyse du fonctionnement actuel des syndicats.

SIVOM DE L'AGGLOMERATION (André PAVIET SALOMON) :

☞ Un renforcement de l'information sur le tri du verre va être lancé, car le SIVOM a constaté une hausse significative de la présence de verre dans les bacs réservés aux déchets ménagers.

Cette information sera relayée dans un prochain TJ INFO.

- INFORMATIONS DIVERSES

☞ Des contacts réguliers ont lieu entre les services de la commune et ceux de la CCIC pour préparer l'entrée de la commune.

☞ Monsieur le Maire a rencontré le Sous-préfet de Vienne pour évoquer le problème du SIVOM auquel la commune est toujours rattachée pour la compétence « Déchets Ménagers ». Cette compétence est également obligatoire au sein de la CCIC. Une solution devra être trouvée.

☞ Monsieur le Maire précise que la commune de Tignieu Jamezyieu doit adhérer à la CCIC « en totalité ». Il rappelle également, que « si un jour toutes les conditions se trouvaient à nouveau réunies pour rentrer dans la Communauté de Communes Porte Dauphinoise de Lyon Saint Exupéry, il faudra de nouveau solliciter cette adhésion à notre bassin de vie ».

FIN DES DEBATS : 20 heures 35